

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DFPE 357 Subvention et avenant N°2 à la convention avec l'Association Olga Spitzer (12e) pour son service Espace Famille Médiation.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du 25 juin 2013 par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de 47.000 euros au titre de 2013 à l'association Olga SPITZER, 34, boulevard de Picpus à Paris (12^e) pour le fonctionnement de son service Espace Famille Médiation situé 36, rue Claude Decaen à Paris (12^e) ;

Vu l'avis du conseil du 12^{ème} arrondissement, en date du 1^{er} juillet 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association Olga SPITZER située 34, boulevard de Picpus à Paris (12^e), un avenant à la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 47.000 euros est attribuée à l'association Olga SPITZER située 34, boulevard de Picpus à Paris (12^{ème}), pour le fonctionnement de son service de médiation familiale, au titre de l'année 2013.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 65-74, ligne VF30001 du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris et des années suivantes, sous réserve de la décision de financement. (10366-D04408-2013_06180).